



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

ZONAGE FORESTIER & PROGRAMMATION GEOGRAPHIQUE - FEUILLE DE ROUTE

6ème session du Conseil Consultatif des Forêts (CCNF)

Kinshasa, le 6 Octobre 2024





MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



SOMMAIRE

1. CONTEXTE

2. OBJECTIFS

3. RESULTATS ATTENDUS

4. METHODOLOGIE

5. FUILLE DE ROUTE DETAILLEE

5.1. ZONAGE FORESTIER

5.2. PROGRAMMATION GEOGRAPHIQUE

5.3. OCTROI SELON TYPE D'ALLOCATION





1. Contexte (1/1)

Titre du Programme :	Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF)
Composante concernée:	C2 : Politique forestière et réglementation
Objectifs de la composante visée	Élaborer de façon participative et transparente une politique forestière
Produit	A2.4 : Le macro zonage forestier et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés
Activités visées	<p>A2.4.1 : Compilation des données cartographiques disponibles et feuille de route pour le macro-zonage</p> <p>A2.4.2 : Production des couches d'informations cartographiques et des propositions de secteurs de développement du secteur forestier</p> <p>A2.4.3 : Contribution au Plan national d'Affectation des Terres qui se fera en lien avec les autres politiques sectorielles</p> <p>A2.4.4 : Cartographie des forêts au sein des programmes intégrés</p> <p>Programmation triennale des allocations des concessions forestières dans les provinces cibles</p> <p>A2.4.5 : Contribution au Plan national d'Affectation des Terres qui se fera en lien avec les autres politiques sectorielles</p>



1. Contexte (1/2)

Sous Activités visées

A2.4.1.3 : Feuille de route pour le macro-zonage et atelier de validation par le CCNF et organisation de l'atelier du Comité National de Pilotage du Zonage Forestier

A2.4.1.4 : Collecte et compilation des données cartographiques disponibles

A2.4.2.1 : Identification d'un ensemble de données cartographiques pouvant localiser les priorités éventuelles de développement des différents modèles et objectifs de gestion

A2.4.2.2 : Formulation au MEDD des propositions d'affectation des forêts selon les diverses vocations/utilisations

Livrable auquel la feuille de route contribue

LC2-16 : Catalogue de métadonnées cartographiques (base de données) des Provinces d'intervention du PDGF

LC2-19 : Zonage forestier des provinces PIREDD et des Provinces d'intervention du PGDF



2. Objectif

- ❑ Disposer d'une feuille de route du processus de zonage forestier avec les différentes étapes clairement détaillées et d'un chronogramme réaliste sur lesquelles le processus s'appuiera pour sa mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés.

3. Résultats Attendus

- ❑ Délivrer un plan schématique de macro-zonage à l'échelle nationale et
- ❑ d'un plan de zonage indicatif pour les zones d'intervention PGDF (cartographie des nouvelles espaces; études et affectations des espaces non concédés; travaux de terrain par des consultations; levée du moratoire; etc.)

4. METHODOLOGIE

- ❑ Un groupe de travail a été constitué par la DIAF pour l'élaboration de la feuille de route.
- ❑ Organisation de deux séances de travail avec le groupe ad hoc constitué des agents de la DIAF, membres de la TaskForce, ainsi que d'autres experts de la DIAF
- ❑ Lors de ces deux séances de travail, chaque étape du processus du zonage forestier a été soumise à la compréhension du groupe de travail pour amélioration, enrichissement et validation.





MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



FEUILLE DE ROUTE DU ZONAGE FORESTIER ET DE LA PROGRAMMATION GEOGRAPHIQUE





5.1. ZONAGE FORESTIER

1. Définition des concepts

Macro zonage Forestier

Opération qui consiste à subdiviser les terres dédiées aux usages forestiers en principales catégories officiellement reconnues dans le code forestier :

- Forêts classées
- Forêts protégées
- Forêts de production permanente

Micro zonage forestier

Opération de subdivision faite normalement à l'intérieur des espaces résultant de macro zonage forestier et qui aboutit à des séries d'affectation particulières des terres forestières et au transfert de droit (série de protection, série de conservation, série de production, série de développement rural, etc.)





2. Macro-zonage

Le Macro Zonage a pour objectif d'élaborer un plan d'affectation des terres de grands ensembles au niveau National.

1. Différentes Etapes

- ✓ **Collecte et compilation des données cartographiques disponibles** (*En cours de réalisation par DIAF-PGDF*) : données collectées auprès des différents partenaires (DIAF, DGF, DCF, ICCN, WRI, WCS, OSFAC, PIREDD, ...) et de l'étude sur le capital forestier de la RDC.
- ✓ **Elaboration de la carte sur base des données disponibles** (déjà réalisée par DIAF-PGDF) : les cartes sont élaborées à partir de la compilation des données collectées (carte des aires protégées, carte des concessions forestières, carte du réseau hydrographique, etc.)
- ✓ **Reformation et redynamisation du cadre de concertation multipartite (CNPZ et CLPZ) du zonage forestier** (*Existant à redynamiser*) (Octobre 2024 - Mars 2025 CP, DG For, DIAF, avec l'appui du PGDF) : Le CNPZ (Comité National de Pilotage du Zonage Forestier) et le CLPZ (Comité Local de Pilotage du Zonage Forestier)



2. Macro-zonage

Le Macro Zonage a pour objectif d'élaborer un plan d'affectation des terres de grands ensembles au niveau National.

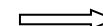
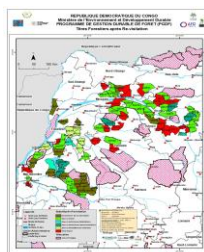
Différentes Etapes

- ✓ **Collecte et compilation des données cartographiques disponibles** (*En cours de réalisation par DIAF-PGDF*) : données collectées auprès des différents partenaires (DIAF, DGF, ICCN, WRI, WCS, OSFAC, PIREDD, ...) et de l'étude sur le capital forestier de la RDC.
- ✓ **Elaboration de la carte sur base des données disponibles** (déjà réalisée par DIAF-PGDF) : les cartes sont élaborées à partir de la compilation des données collectées (carte des aires protégées, carte des concessions forestières, carte du réseau hydrographique, etc.)
- ✓ **Reformation et redynamisation du cadre de concertation multipartite (CNPZ et CLPZ) du zonage forestier** (*Existant à redynamiser*) (Octobre 2024 - Mars 2025 CP, DG For, DIAF, avec l'appui du PGDF) : Le CNPZ (Comité National de Pilotage du Zonage Forestier) et le CLPZ (Comité Local de Pilotage du Zonage Forestier)

2. Macro-zonage

Différentes Etapes (Suite1)

- ✓ Actualisation de la carte version préliminaire (V0) de grandes affectations existantes déjà réalisée par DIAF-PGDF en tenant compte de l'atlas cartographique dans l'étude sur le capital forestier



- ✓ Production et Pré-validation par la Taskforce DIAF de la carte V0 des grandes affectations : pour la production de la carte V1





2. Macro-zonage

Le Macro Zonage a pour objectif d'élaborer un plan d'affectation des terres de grands ensembles au niveau National.

Différentes Etapes (Suite2)

- ✓ Présentation de la carte V1 au CNPZ pour avis et orientations (Fin Novembre 2024) : un atelier sera organisé avec le Comité National de Pilotage du Zonage Forestier (CNPZ) pour avis et orientations
- ✓ Production d'une carte V2 du zonage de grandes affectations forestières (Début Décembre 2024) : Intégrant les contributions du CNPZ
- ✓ Reformation et redynamisation du cadre de concertation multipartite (CNPZ et CLPZ) du zonage forestier (Existant à redynamiser) (Octobre 2024 - Mars 2025 CP, DG For, DIAF, avec l'appui du PGDF) : Le CNPZ (Comité National de Pilotage du Zonage Forestier) et le CLPZ (Comité Local de Pilotage du Zonage Forestier)
- ✓ Proposition des scénarii d'affectations des terres et production d'une carte préliminaire (V3) du macro-zonage forestier (Décembre 2024) : réalisées par DIAF-PGDF-DGF-DGFor sur base des informations ou données disponibles y compris l'étude du capital forestier de la RDC
- ✓ Contribution de la Taskforce DIAF aux propositions des scénarii d'affectation des terres et à la carte V3 de macro-zonage forestier pour produire la carte V4 (Fin décembre 2024)



2. Macro-zonage

Le Macro Zonage a pour objectif d'élaborer un plan d'affectation des terres de grands ensembles au niveau National.

Différentes Etapes (Suite3)

- ✓ Organisation des ateliers provinciaux en tenant compte de biomes, espace linguistique et accessibilité (Février - Mars 2025) : Les ateliers de validation du Macro-Zonage seront organisés dans les blocs de provinces réunies en termes des zones forestières créées, en tenant compte de l'aspect grands massifs, espace linguistique et accessibilité pour garantir l'approche participative du processus.
- ✓ Production de la carte V5 (Mars 2025) : Carte intégrant les contributions des différents ateliers.
- ✓ Présentation de la carte des Propositions des différents scénarii d'affectation de terres au CNPZ (Fin Mars - début Avril 2025).
- ✓ Proposition des scénarii d'affectations des terres et production d'une carte préliminaire (V3) du macro-zonage forestier (Décembre 2024) : réalisées par DIAF-PGDF-DGF-DGFor sur base des informations ou données disponibles y compris l'étude du capital forestier de la RDC
- ✓ Production de la carte V6 (Avril 2025) : Carte intégrant les contributions des membres du CNPZ.



2. Macro-zonage

Le Macro Zonage a pour objectif d'élaborer un plan d'affectation des terres de grands ensembles au niveau National.

Différentes Etapes (Suite4)

- ✓ **Organisation d'un atelier de validation national de la carte V6 par les parties prenantes pour la production de la carte V7 (Mai 2025) : Carte validée par les parties prenantes.**
- ✓ **Présentation de la carte V7 au CCNF lors d'une de ses sessions (Juin 2025) : La carte V7 du Macro-Zonage validée en atelier des provinces sera soumise au Conseil Consultatif National des Forêts pour avis et approbation.**
- ✓ **Présentation de la carte des Propositions des différents scénarii d'affectation de terres au CNPZ (Fin Mars – début Avril 2025).**
- ✓ **Production de la carte version finale (VF) du macro-zonage (Fin juin 2025) : les avis du CCNF seront Intégrés pour produire la carte Finale (VF) du Macro-Zonage.**
- **Production des statistiques pour dégager les zones non concédées (Juillet 2025).**
- **Publication et vulgarisation du document ainsi que de la carte de macro-zonage.**



3. Zonage Indicatif dans les Zones d'Intervention PGDF

Le Micro Zonage a pour objectif de produire un plan d'affectation des terres détaillé des espaces résultant de macro zonage forestier.

Différentes Etapes

- ✓ Redynamisation et/ou mise en place des comités locaux (CLPZ) de pilotage du zonage forestier (Novembre 2024 à Avril 2025 : CP, DG For, DIAF, DCF, DEP, avec l'appui du PGDF)
- ✓ Identification des parties prenantes concernées par le zonage forestier appuyé d'un rapport (Novembre 2024 à Avril 2025 : CP, DG For, DGF, DIAF, DCF, DEP avec l'appui du PGDF)
- ✓ Enquêtes socioéconomiques et production rapport (Début Décembre 2024 à Fin Février 2025 : CP, DGFor, DIAF, avec l'appui du PGDF) : Les données des enquêtes socioéconomiques seront utilisées pour faire une corrélation entre la population, leurs activités et les ressources.
- ✓ Proposition des scénarii d'affectation des terres (Mars 2025 : CP, DIAF, PGDF).
- ✓ Mise en place du mécanisme des consultations publiques (organisation des ateliers par biomes) et production rapports (Début Mai - Fin Juillet 2025 : CP, CLPZ, CNPZ, CCPF, DGFor, DGF, DIAF, DCF, DEP, DANTIC avec l'appui du PGDF) : Les ateliers ou des séances de consultation publique seront organisés pour permettre aux communautés ou peuples autochtones de donner leurs points de vue sur le zonage indicatif des ressources.



3. Zonage Indicatif dans les Zones d'Intervention PGDF

Différentes Etapes (Suite1)

- ✓ Analyses et prise en compte des différentes contributions des parties prenantes (Début Août 2025 : Taskforce-DIAF avec l'appui du PDGF) : Toutes les contributions seront analysées puis intégrées pour avoir une répartition des affectations consensuelles.
- ✓ Production d'une carte consultative de zonage indicatif (Août 2025 : Taskforce-DIAF avec l'appui du PDGF) : Qui tient compte des avis et considérations des communautés.
- ✓ Préparation du document de référence de zonage forestier indicatif (Fin juillet - Début Août 2025 : CP, Taskforce-DIAF avec l'appui du PDGF) : La carte consultative du zonage indicatif (micro zonage) sera appuyée par un document décrivant le processus tel que commencé jusqu'à sa fin.
- ✓ Restitution et validation du document de référence de zonage forestier par CCPF et les parties prenantes (Septembre 2025 : CP, Taskforce-DIAF avec l'appui du PDGF).
- ✓ Approbation du plan de zonage et du document de référence de zonage forestier CCNF (Fin Septembre - Début Octobre 2025 : Taskforce-DIAF avec l'appui du PDGF) : Au niveau provincial, une session du CCPF sera organisée pour l'approbation du plan de zonage, tout comme une session au niveau national du CCNF pour la même activité.



5.2. PROGRAMMATION GEOGRAPHIQUE

Le processus dont l'objectif est l'octroi de nouvelles concessions par adjudication en passant au préalable par un travail d'affectation des terres sur base d'un macro zonage concerté;

Il rappelle la nécessaire implication du Conseil Consultatif National des forêts et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts dans le processus du zonage forestier.

Différentes Etapes

- ✓ Identification de zones prioritaires de développement du secteur (critères de ressource et d'accès) = Territoires où devra se réaliser le zonage selon le Guide opérationnel fixant les Normes du Zonage Forestier (Octobre 2025) par la Taskforce-DIAF avec l'appui du PGDF : *Une carte stratifiée préliminaire sera faite pour chaque province de la zone d'intervention PGDF permettant cette identification.*
- ✓ Définition d'affectations des terres (zonage), identification des forêts à concéder : (Octobre 2025) par la Taskforce-DIAF avec l'appui du PGDF : *Une première affectation des terres sera discutée avec le CLPZ dans les zones à concéder pour avoir une carte d'affectation V0.*
- ✓ Enquêtes publiques pour valider les affectations : (Novembre-Décembre 2025) par la Taskforce-DGFor, Taskforce-DIAF et TF-DGF, CCPF avec l'appui du PGDF : *La carte d'affectation des terres V0 sera soumise pour avis et validation publique de la communauté par focus group, les parties prenantes, les acteurs majeurs, les personnes ressources et le CCPF.*



5.2. PROGRAMMATION GEOGRAPHIQUE

Différentes Etapes (Suite)

- ✓ **Préparation du Décret de la levée du moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières** : un atelier national regroupant toutes les parties prenantes sera organisé **en Avril 2026** pour la validation des documents de programmation géographique des espaces forestiers des nouvelles allocations (cartes et autres documents utiles).
- ✓ **Soumission au CCNF pour agrément des résultats des procédures rédigées pour les nouvelles attributions** : *Première proposition géographique triennale dans 4 provinces et méthodologie de l'approche participative pour réaliser la programmation géographique triennale provinciale* : **(Fin Mars – Début Avril 2026)** par la Taskforce-DIAF et Taskforce-DGF avec l'appui du PGDF.
- ✓ **Préparation et soumission des offres techniques et financières des dossiers d'adjudication** : **(Avril 2026)** par le soumissionnaire
- ✓ **Traitement des dossiers des offres d'adjudication** : **(Mai 2026)** par le soumissionnaire.



5.3. OCTROI SELON LA PROCEDURE DE CHAQUE TYPE D'ALLOCATION

Les offres d'adjudication des nouvelles allocations sont traitées par rapport à la procédure édictée par le texte de lois de chaque type d'allocations.

a) Contrat de concession d'exploitation forestière :

- ✓ Instruction des offres et sélection du concessionnaire par la Commission interministérielle d'adjudication des concessions forestières (cf. décret n°08/09) : (Juin 2026).
- ✓ Plan de gestion provisoire couvrant les 4 années nécessaires à l'élaboration du Plan d'aménagement : (Juillet 2026) par le concessionnaire et DIAF
- ✓ Négociation de la clause sociale : (Août 2026) par le concessionnaire et DGF
- ✓ Signature du contrat : (Fin août 2026) par le concessionnaire

B) Contrat de concession forestière de conservation :

- ✓ Le Décret n° 011-27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation donne la procédure à suivre pour acquérir une concession forestière de conservation.



5.3. OCTROI SELON LA PROCEDURE DE CHAQUE TYPE D'ALLOCATION

c) Contrat de concession forestière des communautés locales (CFCL) :

En suivant le processus dicté par décret-loi N°14-018 du 02 août 2014 fixant modalité d'attribution des CFCL :

- ✓ Identification de la communauté locale requérante de la concession moyennant un procès-verbal ;
- ✓ Enquête préalable de l'autorité locale, ayant les forêts sous sa gestion, de la communauté requérante ;
- ✓ Transmission du procès-verbal par l'autorité locale au gouverneur de la province avec copie de la lettre de transmission à la communauté requérante ;
- ✓ Affichage de la demande d'attribution de la forêt de la communauté requérante au niveau de l'administration provinciale ;
- ✓ Réception des réclamations, observations ou contestations de toute personne sur la demande du CFCL affichée ;
- ✓ En cas d'une quelconque contestation, le gouverneur convoque le Conseil Consultatif Provincial des Forêts pour un avis ;

En cas de non-contestation endéans 30 jours de l'affichage de l'annonce, le gouverneur prend une décision soit d'accepter ou rejeter la requête.



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



NOUS VOUS REMERCIONS

